

ARRETE DE STATIONNEMENT PLACE DE LA REPUBLIQUE

N° 2022-269V

Le Maire de Carentan les Marais,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'interdire le stationnement place de la République pour permettre l'installation du sapin de noël et des illuminations de noël,

ARRETE:

- Article 1: Le stationnement sera interdit place de la République du lundi 21 novembre 2022, 14h00, au jeudi 24 novembre, 18h00.
- Article 2 : La matérialisation sera assurée par les services techniques de la ville de Carentan Les Marais.
- Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, Monsieur le responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carentan les Marais, le 19 octobre 2022

Le Maire, Jean-Pierre LHONNEUR.

